

Règles de sécurité

Pour que la pratique du vélo reste agréable
Quelques règles élémentaires sont à respecter

Respectez le code de la route

- Le vélo est un véhicule au même titre qu'une voiture. Son utilisation requiert de connaître les principes fondamentaux du code de la route : feux, stop, règles de priorité.
- Occupez bien votre place sur la chaussée : laissez au moins un mètre de distance entre votre vélo et le trottoir ou les véhicules en stationnement sur le bord.
- Reportez vous à la signalétique à connaître sur ce document.

Restez visible en tout temps

- Allumez vos éclairages (dont la présence est obligatoire) à l'avant et à l'arrière à la tombée de la nuit, ou lorsque les conditions météorologiques sont mauvaises.
- Portez éventuellement des vêtements clairs ou adaptés, avec des bandes réfléchissantes. Un casque peut également être utile.
- Annoncez vos changements de direction, en tendant le bras dans la direction où vous tournez, même pour changer de file.

Lors de vos promenades pensez à remporter vos déchets et ne pas les jeter sur la voie publique.

En ville
 Le trafic est très dense. Des obstacles peuvent survenir de toutes parts et à tout moment (ouverture de la portière d'un véhicule stationné en bord de chaussée, véhicule en livraison à l'arrêt sur la chaussée, piéton qui traverse... conducteur qui "oublie" que les vélos ont aussi priorité à droite...). Soyez très attentifs à tout ce qui vous entoure.

Hors agglomération
 Les risques sont moins nombreux, mais les accidents sont plus graves. Rouler à 1,5 m du bas côté permet d'éviter gravillons et orniers. Serrez à droite en sortie de virage : les cyclistes sont peu visibles pour les automobilistes. Ne roulez jamais à plus de 2 cyclistes de front. Préférez la file indienne, en conservant une distance de 3 mètres avec celui qui vous précède.

Contact :
 Communauté de Montauban Trois Rivières
 Direction de l'Environnement
 Mairie de Montauban
 B.P. 764
 F 82013 Montauban Cedex
 Tel : 05 63 22 12 28
 Email : webmaster@ville-montauban.fr

Le réseau de pistes cyclables à Montauban

LE RESEAU DE PISTES CYCLABLES À MONTAUBAN

A Montauban, où le contexte urbain est de plus en plus marqué, le vélo s'impose désormais comme une solution alternative à la voiture.



Qu'on l'utilise pour ses petits déplacements quotidiens (aller au travail ou à l'école, faire ses achats ou des démarches administratives), ou pour faire une balade, il s'avère bien souvent le moyen de locomotion idéal.

- Rapide, souvent autant qu'une voiture, il est peu gourmand en espace
- Facile à pratiquer, car il n'y a pas de pas de relief marqué dans le centre ville, et facile à stationner sur l'un des nombreux appuis vélo.
- Ecologique, il vous permet de lutter contre la pollution atmosphérique et le bruit.
- Sain, c'est un exercice physique à la portée de tous.



Les cheminements piétons-cycles

A partir du secteur piétonnier du cœur historique de Montauban, un réseau dédié aux piétons et aux vélos se met progressivement en place. Il vous permettra de rejoindre les jardins, les espaces de loisirs, les établissements scolaires ou les commerces. Ce réseau est interdit à tout véhicule motorisé (auto, moto, cyclomoteur, quad).

A proximité du centre ville, quelques beaux itinéraires de promenade, sont à découvrir :

- Promenades le long des berges du Tarn et du Tescou, réalisées grâce aux travaux de protection de Montauban contre les crues,
- Itinéraires autour des Albarèdes et jusqu'à la plaine de jeu du Ramierou, en passant par la promenade des Montalbanais.



Les aménagements

LES AMENAGEMENTS



Bande cyclable
 Une bande cyclable est une file de circulation réservée aux cyclistes sur la chaussée. Elle est matérialisée par des bandes blanches et éventuellement des pictogrammes "vélo" peints au sol.



Piste cyclable
 Une piste cyclable est une voie séparée de la circulation automobile et réservée exclusivement aux cyclistes. Elle peut être unidirectionnelle ou bidirectionnelle.



Zone piétonnière
 Une zone piétonnière est autorisée à la circulation cycliste. Cependant, les piétons restent prioritaires par rapport aux vélos. Les cyclistes doivent donc adapter leur vitesse et leur comportement en conséquence.



Où stationner votre vélo ?

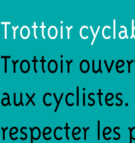
- 110 bornes sont à votre disposition dans la ville. Vous les trouverez à proximité de la plupart des centres administratifs qui accueillent du public.
- Attachez votre vélo à un point fixe et veillez à ce qu'il ne gêne pas la circulation des piétons (pensez également aux poussettes et aux fauteuils roulants).

Signalétique à connaître

SIGNALÉTIQUE À CONNAÎTRE



Cheminement mixte
 Il s'agit d'une chaussée réservée aux modes de déplacement non motorisés : piétons, vélos, rollers, poussettes



Trottoir cyclable
 Trottoir ouvert aux piétons et aux cyclistes. Les vélos doivent respecter les piétons et adapter leur vitesse.



Contresens cyclable
 Rue à sens unique pour les voitures mais autorisée pour les vélos dans les deux sens



Sas vélos (marquage au sol)
 Espace réservé aux vélos aux carrefours à feux, pour leur sécurité au démarrage.



Zone 30
 Zone de circulation où la vitesse est limitée à 30 km/h pour tout type de véhicule. "exemple: le centre ville".



Cédez le passage
 Les cyclistes doivent laisser le passage au même titre que les autres véhicules.



Attention débouché de cyclistes



Début d'aménagement cyclable conseillé



Fin d'aménagement cyclable conseillé



Début d'aménagement cyclable obligatoire



Fin d'aménagement cyclable obligatoire



Accès interdit aux cyclistes

Les circulations douces

- Bandes cyclables (sur la chaussée)
- Pistes cyclables (protégées)
- - - Chemins de liaison non équipés (voie partagée - tous véhicules)
- - - Bandes ou pistes (en projet)
- Zone piétonnière (cycles admis)
- Cheminement mixtes (piétons et cycles)

Les équipements

-  Franchissements d'autoroute
-  Equipements de loisirs
-  Ecoles- Collèges - Lycées
-  Espaces verts
-  Bâtiments publics
-  Aires de jeux
-  Parking à vélos
-  Parking à voitures
-  Vélo-stations Monbeecycle
Nom et logo "Mon Beecycle" © SEMTM

Promenades des Albarèdes

- "Albarèdes - Ramiérou"
Longueur : 5600 m / 1h15
- "La boucle du cours Foucault"
Longueur : 4800 m / 1h
- "La boucle des Albarèdes"
Longueur : 3400 m / 0h45



Promenade rive gauche du Tarn
Parcours au bord du Tarn : 1450 m

Voie verte
Parcours au bord du canal de Montech : 20 km

Promenade de Sapiac
"Les berges du Tarn"
Longueur : 2300 m / 0h25
"Les berges du Tescou"
Longueur : 1550 m / 0h15

